

La tenue d'un débat consacré aux orientations budgétaires est une obligation légale pour les communes de plus de 3500 habitants dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. En raison de la crise sanitaire, le DOB peut être à titre exceptionnel pour 2020 voté lors de la même séance que le budget.

Objectifs pour le public :

- Être informé des environnements économiques et financiers, nationaux et locaux

Objectifs pour les membres du Conseil Municipal :

- Examiner l'évolution du budget communal (fonctionnement et investissements)
- Débattre de la politique d'équipement de la municipalité, de sa stratégie financière et fiscale et des orientations qui préfigurent le budget 2020

Ce rapport donne lieu à débat au Conseil Municipal, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en Préfecture avec le rapport correspondant.

Perspectives économiques mondiales :

La pandémie a produit une violente onde de choc à travers le monde, plongeant de nombreux pays dans une profonde récession. Dans le scénario de base, le PIB mondial diminuera de 5,2 % en 2020, ce qui représente la plus grave récession planétaire depuis des décennies.

Le revenu par habitant diminuera cette année dans la plupart des marchés émergents et des économies en développement. La pandémie souligne l'urgente nécessité de prendre des mesures pour amortir le choc, protéger les populations vulnérables et améliorer la capacité des pays de faire face à d'éventuelles crises similaires à l'avenir. Il est également essentiel de relever les défis que posent le caractère informel de l'économie et le manque de filets de protection sociale, et d'engager des réformes qui permettent d'assurer une croissance vigoureuse et durable.

L'explosion des cas de Covid-19 et le large éventail de mesures prises pour enrayer la propagation du virus ont brutalement ralenti l'activité économique dans de nombreux marchés émergents et économies en développement. Les prévisions de croissance pour toutes les régions ont été fortement revues à la baisse. De nombreux pays ont limité les dégâts grâce à un vaste programme de soutien budgétaire et monétaire. Malgré ces mesures, le revenu par habitant devrait diminuer dans toutes les régions émergentes ou en développement en 2020, ce qui replongera sans doute des millions de personnes dans la pauvreté.

Perspectives économiques pour l'Europe et la France:

Selon les dernières prévisions de la Commission européenne, l'Italie, l'Espagne et la France enregistreront cette année le pire ralentissement économique de l'ensemble de la zone euro. La contraction sera plus sévère que prévu.

La production italienne diminuera de 11,2 % cette année, alors que l'économie espagnole reculera de 10,9 %. La France sera quant à elle la troisième économie la moins performante de la zone euro, avec

une contraction de 10,6 % en 2020. En mai, les prévisions tablaient encore sur une chute de 9,5 % pour l'Italie, de 9,4 % pour l'Espagne et de 8,2 % pour la France. Il s'agit là des trois plus grandes économies de l'UE, après l'Allemagne.

L'avenir s'annonce cependant plus radieux à moyen terme : les trois pays devraient rebondir l'an prochain et voir leur PIB croître de 6,1 % pour l'Italie, de 7,1 % pour l'Espagne et de 7,6 % pour la France.

En fait, c'est dans l'ensemble de l'Europe que la récession sera plus sévère que la Commission ne l'avait prévu en mai, lorsqu'elle avait, pour la première fois, pris en compte l'impact du coronavirus dans ses prévisions économiques.

Pour tenter de contrecarrer ces sombres prévisions la France a mis en place la Loi du 25 avril 2020 de finance rectificative pour 2020. Ce texte amplifie et complète les mesures instaurées par la première loi de finances rectificative du 23 mars 2020. Le **plan d'urgence économique** de 45 milliards d'euros voté en mars pour soutenir l'économie et l'emploi est étendu à hauteur de **110 milliards d'euros**.

Concernant les collectivités locales, à l'initiative du Sénat, celles-ci pourront maintenir une partie des subventions qu'elles ont accordées à des **manifestations ou festivals annulés** durant l'état d'urgence sanitaire. **L'État pourra également verser une prime exceptionnelle défiscalisée à ses agents** particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. **Les collectivités locales** pourront octroyer, dans les mêmes conditions d'exemption de prélèvement fiscal et social, **un maximum de 1 000 euros par agent**.

Les **heures supplémentaires effectuées par les salariés**, du 16 mars jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, vont être exonérées d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales, dans la limite de 7 500 euros par an (contre 5 000)

Enfin, pour les communes dont les maires n'avaient pas été élus dès le premier tour en mars, Covid oblige, le second tour a été organisé le 28 juin. Dans notre commune, le budget n'ayant pas été voté par la précédente municipalité, cela laisse très peu de temps à la nouvelle pour effectuer une programmation budgétaire.

Les orientations budgétaires de la commune

Comme évoqué précédemment, l'année 2020 est une année de renouvellement des conseils municipaux. Ce rapport d'orientation budgétaire s'inscrit donc dans la continuité du budget de 2019. Toutefois la période budgétaire courant de juillet à décembre permettra aux nouveaux élus d'acter une partie de leurs engagements :

- Baisse des indemnités des élus à hauteur de 22 000€
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement (malgré l'impact financier lié aux achats pour faire face à la crise sanitaire)
- Achever les programmes en cours (Climatisation des écoles, modernisation des moyens de communication de la mairie)
- Réhabiliter les locaux périscolaires de l'école élémentaire (45 000€)
- Accélérer l'acquisition du foncier pour le futur lycée (1 000 000€)
- Soutenir le monde associatif face à la crise sanitaire.

Les résultats 2019 de la commune

Les dépenses de fonctionnement :

Le compte administratif 2019 permet de constater une baisse des dépenses de fonctionnement de 2,52%

Dépenses	2015	2016	2017	2018	2019
<i>En euros</i>	5 275 150	4 678 896	4 766 898	4 799 422	4 681 372

Il faut noter, malgré le GVT (glissement vieillesse technicité) que la masse salariale a été maîtrisée en 2019 puisque elle est passée de 2 530 127€ à 2 495 657€ baissant ainsi de 1,38%

Les recettes de fonctionnement :

A contrario des dépenses, les recettes de fonctionnement ont fortement augmenté à hauteur de 3,51% entre 2018 et 2019.

Dépenses	2015	2016	2017	2018	2019
<i>En euros</i>	6 402 507	5 901 471	6 504 311	6 594 732	6 834 723

Cette augmentation des recettes est principalement due à deux facteurs, la perception de la taxe foncière et d'habitation (+ 192 388€) et celle de la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 76 172€). Les dotations sont par contre en légère baisse (- 5000€)

Evolution des impôts et taxes les cinq dernières années

Impôts et taxes	2015	2016	2017	2018	2019
<i>En euros</i>	3 357 142	3 280 446	3 526 077	3 570 123	3 978 241
<i>Evolution sur cinq ans</i>					+ 621 099€

Evolution des dotations et participations les cinq dernières années

Impôts et taxes	2015	2016	2017	2018	2019
<i>En euros</i>	1 347 819	1 397 167	1 199 519	1 007 544	1 002 081
<i>Evolution sur cinq ans</i>					-345 738€

L'épargne et la dette :

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière de notre commune. L'excédent appelé aussi autofinancement **brut** finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

Cela est bien le cas puisqu'en 2019 l'épargne brute de Cournonterral était de 1 076 115€, le capital de la dette étant quant à lui de 341 960€

L'encours de la dette en 2019 était de **3 726 783€** soit un montant de 602€ par habitant, la moyenne de la strate étant de 846€ pour les villes de la même strate en 2018.

Les perspectives 2020

Le budget de fonctionnement :

Dépenses :

Il nous faut être vigilant concernant nos dépenses de fonctionnement. En effet, c'est l'équilibre entre nos dépenses et nos recettes qui nous garanti la marge d'autofinancement nécessaire à la réalisation de nos futurs programmes et notamment la future halle des sports rendue obligatoire en raison de l'arrivée prochaine d'un lycée à Cournonterral.

Les charges à caractère général s'élèveront à 1 061 200€, soit une baisse de 188 000€ par rapport au BP 2019. Celle-ci s'explique pour partie par la crise sanitaire impactant la quasi-totalité des dépenses et notamment fortement les consommations d'énergie. S'y ajoute également, suite à un appel d'offre, une réduction drastique des coûts en matière d'assurance multirisque (30 000€ au lieu de 75 000€ en 2019)

Dans un objectif de rationalisation des charges de personnel, c'est une enveloppe de 2 550 000€ qui est prévue au budget 2020.

Cette enveloppe prend en compte le glissement vieillesse technicité, le recrutement d'une vingtaine de CAE, d'un contrat d'apprentissage et de la mise en place des services civiques.

Les associations sont un des poumons de l'activité sociale au sein de notre commune. C'est pourquoi, malgré la crise sanitaire qui a fortement impacté l'activité des associations, avec le souhait de les accompagner, la municipalité prévoit de reconduire l'intégralité des subventions.

Les charges financières constituées par les intérêts de la dette seront en augmentation a atteindront 218 000€ cette année. Cela s'explique par l'emprunt contracté à hauteur de 3 000 000€

Par ailleurs, l'attribution de compensation (AC) versée à la Montpellier Métropole au titre du transfert de compétences est un poste de dépense important à hauteur de 522 281€. C'est cette enveloppe qui rentre en compte pour les grands travaux sur les voies publiques.

Enfin, le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU sera de 94 550€. Ce prélèvement pénalise la commune en raison du manque de logements sociaux sur le territoire. Les logements sociaux prévus dans les programmes immobiliers actuels et futurs feront baisser progressivement le montant de ce prélèvement.

Recettes :

Bien que la commune soit impactée par la disparition progressive de la taxe d'habitation, la compensation de l'Etat viendra combler, pour l'exercice 2020 cette perte. En parallèle, en raison des programmes immobiliers au sein de notre commune, notre population ne cesse de croître. Nous bénéficions donc d'une augmentation des redevables de la taxe foncière.

De fait, les recettes prévues en 2020 s'élèveront à 3 774 297€ en ce qui concerne les impôts et les taxes.

La nouvelle municipalité n'augmentera pas les taux d'imposition en 2020.

Les redevances, notamment celles issues du service enfance et jeunesse (cantine, centre de loisirs...) sont impactées par la crise sanitaire. Elles accusent donc une baisse par rapport au BP 2019 et sont fixées à un montant de 431 300€

Le budget prévisionnel de fonctionnement est donc de **6 678 000€** pour l'année 2020.

Le budget d'investissement :

Toujours dans le cadre de l'installation d'un Lycée à Cournonterral, l'achat du foncier nécessaire à sa construction s'élève à 1 040 000€ entièrement à la charge de la commune. Cela sera donc le plus gros poste de dépense pour l'année 2020.

Le prêt relais d'un montant de 4 500 000€, contracté en 2017, devant couvrir le financement du plateau sportif Georges Frêche étant arrivé à échéance, il est donc nécessaire de contracter un emprunt de 3 000 000€ (1 500 000€ ayant été remboursé en 2019)

Cela entraîne inévitablement une augmentation des dépenses liées à cet emprunt qui sont prévues pour l'année 2020 à hauteur de 404 000€ pour le capital

Avec le transfert des compétences voirie et éclairage public, 3M est devenu le maître d'ouvrage sur les investissements effectués dans ces deux secteurs, le financement étant à la charge de la commune.

La mise en place en 2018 d'une ACI (Attribution de Compensation d'Investissement) permet une programmation pluriannuelle plus efficace de ces opérations et de leur financement.

Au total les projections budgétaires pour 2020 prévoient des dépenses d'investissement à hauteur de **3 899 003,26€** y compris les reports de 2019.

En contrepartie les recettes d'investissement prévues au BP 2020 seront assurées par une partie de l'excédent de fonctionnement 2020, le FCTVA en grande partie dû aux reliquats du plateau sportif (660 000€) et les subventions à hauteur de 417 000€.

Les prévisions de budgets consolidés 2020 en dépenses et en recettes ainsi que leur évolution par rapport à 2019 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

BP en k€	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020
Fonctionnement	6 345	6 678	6 345	6 678
Investissement	3 559	3 900	3 559	3 900